



COMMUNE DE FENAIN
Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 059-215902271-20260617-D_2026_031-AR

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-031

L'an deux mille vingt-six, le dix sept juin, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Rémy BELLOIS, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Marie RANDOUR, Sadia SCHULZ, Rudy BILLERET, Marc BACQUART, Mélinda LECOEUUVRE, Gaëlle BRASSENS, Arnaud BILLON.

Excusés : Eric MOREAU ayant donné procuration à Fabien BOURIEZ, Nina DALTO ayant donné procuration à Joëlle MONCEAU.

Secrétaire de séance : Nadine DELBOUILLE

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation des modifications du règlement intérieur
---	---

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.
Vu la délibération n° 75 du 3 décembre 2013 approuvant le règlement intérieur du personnel communal
Vu la délibération n° 80 du 10 novembre 2015 approuvant les modifications du règlement intérieur du personnel communal
Vu l'avis favorable du Comité Social Technique réuni le 05 juin 2026,
Considérant la nécessité d'approuver de nouvelles modifications dans le règlement du personnel communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✓ Approuve le règlement intérieur du personnel communal sur la base du document joint en annexe.
- ✓ Charge Monsieur le maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Correspondance à adresser à Monsieur Le Maire
Place de nos Fusillés - 59179 FENAIN

Téléphone : 03 27 86 90 00 – Télécopie : 03 27 86 90 01 – Messagerie : communication@ville-fenain.fr
Site officiel de la commune : www.ville-fenain.fr

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire



Nadine DELBOUILLE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Delbouille', is written over the name and title of the secretary.